



VOVINAM VIET VO DAO GLAND



RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Lieu, jours et heures des cours ainsi que la classe d'âge

Lieu : Ecole primaire des Perrerets, **Salle de la Galerie**, Chemin de la Perroude 1, 1196 Gland

Il existe 3 classes d'âge :

Enfants	de 6 à 11 ans
Adolescents	de 12 à 17
Adultes	de 18 ans à Seniors

Jours et horaire des cours :

Classe d'âge	Jours	Horaires des cours	Horaires disponibles
Enfants Parents/Adultes	Samedi	10h00 -11h00 *	10h00 - 12h00
Adolescents	Vendredi	17h30 -18h45 *	17h00 – 19h00
Adultes à Séniors	Mardi	20h00 – 21h15 *	20h00 – 22h00
<i>Entraînement libre / répétition</i>			

* Les horaires pourront

varier en fonction du nombre de pratiquants

La Direction se réserve le droit de toute modification et à cet effet, elle devra en informer les personnes concernées.

Quand pratiquer

Les cours ont lieu pendant la période scolaire, à l'exception des jours fériés et vacances scolaires, selon le calendrier des jours fériés officiels du Canton de Vaud et le calendrier scolaire vaudois.

Inscription

Avant l'inscription, il est possible de participer à un cours d'essai gratuit et sans engagement.

L'inscription se fera avec le document réservé à cet effet et le présent règlement sera considéré comme lu et approuvé.

Aucun frais d'inscription ne sera facturé.

L'inscription est annuelle et est basée sur le calendrier scolaire, soit de début septembre à fin juin. Les inscriptions en cours d'année sont aussi admises.

Les vacances scolaires officielles ainsi que les vacances personnelles ne sont pas déductibles du montant des cotisations.

Sans avis de résiliation, l'inscription est renouvelée automatiquement d'année en année.

Résiliation

La résiliation devra respecter le préavis d'un mois pour la fin de l'année scolaire qui se termine fin juin. La résiliation doit avoir lieu au plus tard le 31 mai pour fin juin et ceci par écrit.

Les responsables du **Vovinam Viet Vo Dao Gland** se réservent le droit de la non-participation d'un pratiquant aux cours pour des justes motifs, tels que comportement inadéquat ou inapproprié, manque de respect envers les autres ou autres motifs. La résiliation sera faite par écrit, mais les cotisations resteront dues jusqu'à la fin juin.

Le Comité se réserve le droit de ne pas entrer en matière si la demande de résiliation du membre ne respecte pas les clauses décrites ci-dessus.

Tenue en salle d'entraînement

L'entraînement se pratique en Vo Phuc (habit), ceinture et pieds nus.

Parrainage

Le parrainage est le fait qu'un pratiquant actif amène un ami, une connaissance (hors du cercle familial parents-enfants) comme nouveau pratiquant. Si le nouveau pratiquant signe pour une année, le pratiquant actif se verra déduire un mois de cotisation sur le trimestre suivant.

Visa : _____

VOVINAM VIET VO DAO

GLAND

Tarifs

Les cotisations sont fixées comme suit :

Groupes	De septembre à novembre	De décembre à février	De mars à mai	Juin
Enfants-Ados-Etudiants-Chômeurs-Retraités	120.- CHF	120.- CHF	120.- CHF	40.- CHF
Adultes	150.- CHF	150.- CHF	150.- CHF	50.- CHF

Si le paiement de la cotisation annuelle totale est fait en un seul paiement, le mois de juin sera offert.

Dans le cas où deux membres, ou plus, font partie du même cercle familial, le membre plus âgé paiera la cotisation à 100% tandis que le 2^{ème} membre ainsi que les suivants bénéficieront d'un rabais de 10%.

Affiliation à la Fédération Suisse et Mondiale de Vovinam Viet Vo Dao

Le Vovinam Viet Vo Dao - Gland est affilié à la Fédération Suisse de Vovinam Viet Vo Dao afin que les pratiquants soient reconnus au niveau mondial lors de stages, de passages de grade, de compétitions régionales, nationales et internationales ou tout autre événement ou manifestation. La Fédération Suisse de Vovinam Viet Vo Dao demande ce sujet une contribution sous la forme de « **Licence annuelle** » de **CHF 60.-** par an et par pratiquant lors de l'inscription, qui sera facturée à la première cotisation trimestrielle.

En ce qui concerne les passages de grades, ceux-ci seront approuvés par la Fédération Suisse de Vovinam Viet Vo Dao.

Pour les taxes de l'examen, veuillez consulter le **Règlement et les Conditions Générales de la Fédération Suisse de Vovinam Viet Vo Dao**.

Matériel

Par souci d'uniformité, tout le matériel dont les pratiquants ont besoin sera fourni et vendu par le Vovinam Viet Vo Dao - Gland, tels que Vo Phuc (l'habit), la protection de combat ou autres.

Comportement, tenue et propreté durant les cours

Le pratiquant doit avoir une tenue propre et correcte, montrer du respect envers les autres pratiquants et ses supérieurs.

Assurance et Responsabilité

Tout pratiquant doit être au bénéfice d'une assurance accident, ainsi que d'une assurance RC. Concernant cette dernière, l'enfant mineur doit être inclus dans celle du parent responsable.

Le pratiquant ou le parent responsable d'un mineur déclare qu'il est apte à suivre des cours de Vovinam Viet Vo Dao. En cas de doute, l'entraîneur peut exiger un certificat médical prouvant son aptitude au sport de combat.

Dans tous les cas, l'Association, **Vovinam Viet Vo Dao - Gland** et les enseignants ne pourront être tenus pour responsables.

Droit à l'image

Le pratiquant, ou pour le mineur, le parent responsable accepte que certaines photos/vidéos du pratiquant soient publiées en ligne afin d'alimenter le contenu du site du **Vovinam Viet Vo Dao - Gland**, faire connaître son existence et de promouvoir le sport.

Acceptation : Oui Non

Modification du règlement et For

La Direction se réserve tout droit de modification du règlement, le pratiquant ou le parent de mineur sera informé.

En cas de litige, le For de juridiction est à Nyon.

Signature du pratiquant adulte ou du représentant légal de l'enfant